

<https://enseignants.se-unsa.org/Semaine-de-la-direction-structuration-de-l-ecole>



# Semaine de la direction : structuration de l'école

- Direction et fonctionnement d'école -

Date de mise en ligne : vendredi 26 mars 2021

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---



L'immobilisme qui entoure la question du fonctionnement et de la direction d'école est intenable pour les directrices et directeurs. Pour améliorer leur situation, le SE-Unsa fait des propositions sur deux volets complémentaires et indissociables : faciliter l'exercice de la fonction de directeur, et améliorer le fonctionnement de l'école grâce à une existence juridique.

Un large consensus existe désormais sur la situation intenable des directrices et directeurs. Le rapport du Sénat de juin 2020 utilisait d'ailleurs ce terme en expliquant qu'il fallait *mettre fin à un statu quo intenable*.

Un premier pas... insuffisant

Récemment, la proposition de loi *Rilhac* créant la fonction de directrice ou de directeur d'école, votée au Sénat le 10 mars 2021, fait apparaître une possible modification des textes officiels en évoquant une autorité fonctionnelle. Il ne s'agit pas d'une autorité hiérarchique : le directeur n'interviendrait pas dans l'évaluation des enseignants. L'autorité fonctionnelle concerne le fonctionnement de l'école. Elle existe déjà de fait pour l'arrêt des services de surveillance et d'accueil ou encore la répartition des élèves et des moyens d'enseignement par la directrice ou le directeur.

L'école a besoin d'un statut !

L'autorité fonctionnelle n'est cependant pas suffisante pour permettre l'évolution dont l'école a besoin. Le SE-Unsa ne souhaite pas non plus une autorité hiérarchique. Pour le SE-Unsa, il faut aborder la question du fonctionnement de l'école par l'angle du statut de l'école, et non uniquement par le statut du directeur.

C'est d'ailleurs la première réponse que donnent les directrices et directeurs interrogés par l'Ifop : 34 % d'entre eux souhaitent une évolution du statut de l'école vers un établissement du 1er degré pour renforcer son autonomie, sans faire du directeur un supérieur hiérarchique. 27 % veulent un renforcement du pouvoir de décision du directeur sans changement de son statut. 26 % estiment qu'aucun changement n'est nécessaire, et seulement 12 % se prononcent pour un statut de chef d'établissement qui serait un supérieur hiérarchique.

Aujourd'hui, les écoles sont des locaux mis à disposition par la collectivité pour que l'État remplisse sa mission d'enseignement public. Elles n'ont pas de statut juridique, donc pas de pouvoir décisionnel, ce qui empêche les équipes d'élaborer et de mettre en oeuvre leurs projets pédagogiques de façon autonome. Elles sont des lieux où, dans une même journée et pour les mêmes enfants, des moments placés sous des responsabilités différentes se succèdent. Ce manque de lisibilité doit être levé.

Les propositions du SE-Unsa

> Un statut d'établissement public du 1er degré

Pour le SE-Unsa, la structuration de l'école doit évoluer pour la réussite des élèves et la sérénité des équipes pédagogiques. Il faut construire un statut d'établissement spécifique à l'école primaire au travers d'un établissement public d'enseignement du 1er degré.

Cette structure permettrait aux équipes de décider et de mettre en oeuvre leur projet pédagogique de façon autonome. Le conseil d'école serait remplacé par un conseil d'administration qui serait un lieu de discussion, mais aussi de décision. L'école serait ainsi un acteur à part entière du projet éducatif territorial. Enfin, cet établissement aurait un secrétariat administratif, pérenne et formé.

> Une fonction de directeur d'établissement public d'enseignement

Cela permettrait de créer une fonction de directeur d'établissement public d'enseignement. L'enseignant, directeur de cet établissement et déchargé totalement (ou exerçant une mission d'enseignement sans responsabilité d'une classe attitrée), serait alors un interlocuteur institutionnellement reconnu. Le lien avec les enseignants resterait fonctionnel et non hiérarchique.

> Une expérimentation sur la base du volontariat

À l'inverse d'une tendance trop souvent injonctive visant à imposer un seul modèle, cette transformation de l'école vers un établissement public d'enseignement ne saurait se faire de façon uniforme et à marche forcée. L'expérimentation sur la base du volontariat, issu d'une volonté conjointe des équipes pédagogiques et des collectivités, serait indispensable.

Les propositions du SE-Unsa comportent ainsi deux volets complémentaires et indissociables : faciliter l'exercice de la fonction de directeur, et améliorer le fonctionnement de l'école grâce à une existence juridique.

>> [Participez à la Semaine de la direction d'école et retrouvez les outils :](https://enseignants.se-unsa.org/22-26-mars-2021-Semaine-de-la-direction-d-ecole-par-le-SE-Unsa)  
[enseignants.se-unsa.org/22-26-mars-2021-Semaine-de-la-direction-d-ecole-par-le-SE-Unsa](https://enseignants.se-unsa.org/22-26-mars-2021-Semaine-de-la-direction-d-ecole-par-le-SE-Unsa)

Lire aussi

>> [enseignants.se-unsa.org/Semaine-de-la-direction-simplification-des-taches](https://enseignants.se-unsa.org/Semaine-de-la-direction-simplification-des-taches)

>> [enseignants.se-unsa.org/Semaine-de-la-direction-conditions-d-exercice-et-remuneration](https://enseignants.se-unsa.org/Semaine-de-la-direction-conditions-d-exercice-et-remuneration)

>> [enseignants.se-unsa.org/Semaine-de-la-direction-augmentation-des-decharges](https://enseignants.se-unsa.org/Semaine-de-la-direction-augmentation-des-decharges)

>> [enseignants.se-unsa.org/Semaine-de-la-direction-partenaires-de-l-ecole](https://enseignants.se-unsa.org/Semaine-de-la-direction-partenaires-de-l-ecole)